



# COMMUNE DE THIVENCELLE

DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq du mois de mars à 18h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers Présents : 11**

**Nombre de votants : 12**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2015**

**PRESENTS :** Ms. DUBRULLE José – DENIS Eric - SZALKOWSKI Loïc – LAURENT Yves – DUTHILLEUL Ludovic  
Mmes DESCAMPS Béatrice - MARECHAL Carole - DUBRULLE Isabelle – HEBBELYNCK Régine – LAFON Julie – GODIN Nicole

**REPRESENTES :** M. JANIKOWSKI Jean Luc a donné procuration à Madame HEBBELYNCK Régine

**ABSENTS :** Ms. LEFEBVRE Christophe – YAHIA Mehdi

**EXCUSES :** Mme KUBERA Sylvie

**(SANS PROCURATION)**

**Secrétaire de séance :** Mme DESCAMPS Béatrice

\_\*\_\*\_\*\_

### **1 – COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2015**

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

<b>FONCTIONNEMENT 2014</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>PREVUES</b>	<b>REALISEES</b>
0 1 1	CHARGES A CARACTERE GENERAL	195 876.11 €	171 823.28 €
0 1 2	CHARGES DE PERSONNEL	316 500.00 €	316 256.75 €
0 1 4	ATTENUATION DE PRODUITS	3 000.00 €	2 233.44 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	67 100.00 €	67 003.24 €
66	CHARGES FINANCIERES	13 000.00 €	10 849.32 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	700.00 €	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>596 176.11 €</b>	<b>568 166.03 €</b>
0 4 2	OPERATION D ORDRE	3 783.89 €	3 783.89 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>599 960.00 €</b>	<b>571 949.92 €</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>PREVUES</b>	<b>REALISEES</b>
0 1 3	ATTENUATION DE CHARGES	59 995.81 €	70 553.04 €
70	PRODUITS DES SERVICES	21 200.00 €	24 264.32 €
73	IMPOTS ET TAXES	223 159.00 €	224 250.13 €
74	DOTATION SUBVENTION PARTICIPATIONS	269 100.00 €	254 127.07 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 000.00 €	13 247.54 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 501.00 €	14 496.54 €
	<b>TOTAL</b>	<b>599 955.81 €</b>	<b>600 938.64 €</b>
0 0 2	ASA DE LA HAYNE	4.19 €	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>599960.00 €</b>	

## INVESTISSEMENT 2014

	DEPENSES	PREVUES	REALISEES
16	EMPRUNT	20 518.82 €	15 320.16 €
20	FRAIS ETUDES	48 396.15 €	46 658.10 €
21	IMMOBILISATIONS	70 700.00 €	21 333.87 €
23	CONSTRUCTIONS	829 624.67 €	735 598.30 €
	<b>TOTAL</b>	<b>969 239.64 €</b>	<b>818 910.43 €</b>
0 4 1	OPERATION D ORDRE	240 745.34 €	200 204.24 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 209 984.98 €</b>	<b>1 019 114.67 €</b>

	RECETTES	PREVUES	REALISEES
10	FONDS DIVERS	82 075.00 €	84 004.27 €
13	SUBVENTIONS	437 757.29 €	258 932.97 €
16	EMPRUNT	150 000.00 €	159 000.00 €
21	IMMOBILISATIONS	51 000.00 €	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>720 832.29 €</b>	<b>501 937.24 €</b>
0 4 0	OPERATION D ORDRE	3 783.89 €	3 783.89 €
0 4 1	OPERATION D ORDRE	240 745.34 €	200 204.24 €
0 0 1	RESULTAT	244 623.46 €	0.00 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 209 984.98 €</b>	<b>705 925.37 €</b>

<b>DETERMINATION DES RESULTATS A AFFECTER</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	TOTAL DES RECETTES 2014	600 938.64 €
	TOTAL DES DEPENSES 2014	571 949.92 €
	RESULTAT 2014	28 988.72 €
	RESULTAT ANTERIEUR	77 575.00 €
	PART AFFECTE AU COMPTE 1068	-77 575.00 €
	INTERGRATION ASA HAYNE	4.19 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>28 992.91 €</b>

### REPORTER AU COMPTE 002 RECETTE FONCTIONNEMENT

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	TOTAL DES RECETTES 2014	705 925.37 €
	TOTAL DES DEPENSES 2014	1 019 114.67 €
	RESULTAT 2014	-313 189.30 €
	RAR DEPENSES	56 302.84 €
	RAR RECETTES	158 924.33 €
	NOUVEAU RESULTAT	-210 567.81 €
	RESULTAT ANTERIEUR 2013	244 623.46 €
	INTEGRATION ASA HAYNE	23.14 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>-68 542.70 €</b>

### REPORTER AU COMPTE 001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE

## COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire, donne lecture des différents articles et chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte de gestion 2014 présenté par le Receveur, Percepteur de CONDE/ESCAUT.

La commission administrative, sous la présidence de Monsieur José DUBRULLE, Maire :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des montants délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion de Monsieur le receveur Percepteur de CONDE/ESCAUT accompagné des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des dépenses à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 :

- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles de la journée complémentaire
- STATUANT l'exécution de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et des budgets annexes
- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

### **DECLARE**

Que le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur de CONDE/ESCAUT, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

**N'APPELLE ni observations, ni réserves de sa part.**

### BUDGET PRIMITIF 2015

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2015.

	<b>BASE PREVISIONNELLE POUR 2015</b>	<b>TAUX 2015 EN %</b>	<b>PRODUIT FISCAL ATTENDU</b>
<b>TAXE HABITATION</b>	476200	18.50	88097
<b>IMPOTS FONCIERS PROPRIETES BATIES</b>	298200	28.58	85226
<b>IMPOTS FONCIERS PROPRIETES NON BATIES</b>	11500	109.68	12613
			<b>185936</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire approuve la proposition à l'unanimité.

### 3 - BUDGET PRIMITIF 2015

<b>FONCTIONNEMENT 2015</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>PROPOSITION</b>	<b>VOTE</b>
0 1 1	CHARGES A CARACTERE GENERAL	204250	204250
0 1 2	CHARGES DE PERSONNEL	334950	334950
0 1 4	ATTENUATION DE PRODUITS	3000	3000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	74500	74500
66	CHARGES FINANCIERES	20000	20000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2445.11	2445.11
	<b>TOTAL</b>	<b>639145.11</b>	<b>639145.11</b>
0 4 2	OPERATION D ORDRE	3783.89	3783.89
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>642929</b>	<b>642929</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>PROPOSITION</b>	<b>VOTE</b>
0 1 3	ATTENUATION DE CHARGES	72000	72000
70	PRODUITS DES SERVICES	25200	25200
73	IMPOTS ET TAXES	221000	221000
74	DOTATION SUBVENTION PARTICIPATIONS	263236	263236
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28000	28000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4500.09	4500.09
	<b>TOTAL</b>	<b>613936.09</b>	<b>613936.09</b>
0 0 2	RESULTAT REPORTE	28992.91	28992.91
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>642929</b>	<b>642929</b>

<b>INVESTISSEMENT 2015</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>REPORT</b>	<b>PROPOSITION</b>
16	EMPRUNT	5198.66	21265.42
20	FRAIS ETUDES	1738.05	5000
21	IMMOBILISATIONS	49366.13	
001	RESULTAT REPORTE		68542.70
	REMBOURSEMENT LIGNE TRESORERIE		103165.25
0 4 1	OPERATION D' ORDRE		1159742.30
	<b>TOTAL</b>	<b>56302.84</b>	<b>1159742.30</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1216045.14</b>	

	<b>RECETTES</b>	<b>REPORT</b>	<b>PROPOSITION</b>
10	FONDS DIVERS		50567.99
13	SUBVENTIONS	158924.33	258 932.97 €
024	CESSUIONS IMMO		41000
	<b>TOTAL</b>	<b>158924.33</b>	<b>91567.99</b>
0 4 0	OPERATION D'ORDRE		3783.89
0 4 1	OPERATION D'ORDRE		961768.93
	<b>TOTAL</b>	<b>158924.33</b>	<b>1057120.81</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1216045.14</b>	

#### **4 - TARIF ALSH 2015**

Madame Descamps fait part qu'il y a lieu de procéder à la validation des tarifs pour les activités des adolescents pour le mois de juillet 2015.

Après débat et vote à l'unanimité, les tarifs pour les activités sont définis comme suit :

<b>ACTIVITES</b>	<b>MONTANT PAR ADOLESCENT</b>
Musée de la faïence et de la poterie	5€
Parc Saint Paul	10€
Mini camp	40€

#### **5 - REMISE EN NAVIGATION DU CANAL CONDE-POMMEROEUL - PROCEDURE DE BIEN PRESUME SANS MAITRE**

Monsieur le maire fait savoir qu'il a rencontré le Cabinet SEGA et les services des domaines. Dans le cadre de la remise en navigation du canal de Condé-Pomméroeuil, ce projet nécessite des acquisitions foncières. Le stade d'avancement des études techniques de ce projet permet à ce jour d'identifier l'ensemble des emprises nécessaires à sa réalisation, les limites du projet allant au-delà des limites du domaine public fluvial actuel. Les travaux d'élargissement du canal requièrent préalablement que VNF se porte acquéreur pour le compte de l'Etat des emprises foncières situées en bord de canal sur notre commune. Par arrêté en date du 13 avril 2012, Monsieur le

Préfet du département du Nord a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire du 9 mai 2012 au 22 juin 2012 inclus, conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Toutes les recherches sur les propriétaires de la parcelle B 906 et 907 ont été entamées. Les informations collectées ont permis d'identifier une indivision qui ne laisse aucun successeur connu.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'entamer une procédure de bien sans maître. Un arrêté municipal portant sur le constat de biens sans maître sera établi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise monsieur le maire a entamé une procédure de bien sans maître.

## **6 - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) : AUTORISATION DE PERCEVOIR LE REVERSEMENT DE 90% DU PRODUIT PAR LE SIDEGAV**

Conformément aux dispositions de l'article 5212-24 du CGCT, le SIDEGAV, autorité organisatrice de la distribution d'électricité de l'arrondissement de Valenciennes, perçoit en lieu et place de ses communes membres de moins de deux mille habitants le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Aussi, le syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité peut reverser à leurs membres concernés une fraction de la TCFE sur délibération concordante.

A ce titre, par délibération en date du 29 septembre 2011, le SIDEGAV a voté à l'unanimité de ses membres le reversement de 90% du produit de la TCFE perçus sur chaque commune de moins de deux mille habitants.

Sur ces bases, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable pour percevoir le reversement d'une fraction de 90% du produit de la TCFE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour percevoir le reversement d'une fraction de 90% du produit de la TCFE.

## **7 - POINT SUR LA SALLE MULTIFONCTIONS**

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu deux propositions pour la mise en place de l'enseigne et le nom sur les différentes salles de la salle multifonctions. Il s'agit de HOP PUBLICITE et ENSEIGNE DIFFUSION.

Après débat et vote à l'unanimité le choix se porte sur ENSEIGNE DIFFUSION.

Monsieur Denis fait part :

- Que la peinture sera refaite vendredi par l'entreprise
- Que les canons pour la salle des jeunes et des adolescents seront changés
- Que la mise en place du carrelage dans l'entrée est faite car il n'y a plus d'humidité

Mademoiselle Lafon Julie fait part que toutes les commandes sont passées. Et que la plupart du matériel est livré.

Une réunion avec les bénévoles se déroulera le mardi 7 avril à 17h. suivie d'une réunion avec les élus pour mettre en place le règlement intérieur (interdiction de faire du barbecue, interdiction de mettre des tonnelles – interdiction de sortir les tables dehors). Il y a lieu de réfléchir que la mise en place d'une régie pour l'encaissement des recettes des animations mises en place par la municipalité.

En ce qui concerne la location de la salle multifonctions, celle-ci sera louée sans vaisselle avec la mise à disposition d'un frigo.

Une caution de 300€ sera demandée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire

- donne lecture de la lettre reçue d'un habitant résident devant l'église. En effet, une lettre lui avait été transmise afin d'éviter de se garer devant l'église. A cet effet, monsieur le maire fait part qu'un panneau « interdiction de stationner » sera mis en place.
- Fait part que
  - o le conseil d'école se déroulera le 31 mars à 15h45.
  - o La réunion CCAS se déroulera le 31 mars à 18h
- Il a reçu une demande de la part de l'association Animations et Loisirs qui veut faire la fête de la musique sur la place de la mairie et par la même occasion la fête de l'école avec la mise en place d'un podium. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et pour des questions de sécurité refuse que la fête de l'école et la fête de la musique se fassent sur la place de la mairie. Toutefois, cela peut se faire sur la place de l'école, endroit bien plus adapté et moins dangereux.
- Qu'une réunion a eu lieu à l'ENTE sur l'agenda d'accessibilité. La CAVM va prendre en charge l'établissement de l'ADAP pour toutes les collectivités qui doit être transmis pour le mois de septembre à la Sous-Préfecture.
- Une réunion a eu lieu à l'université de Valenciennes pour la mise en place du PLU Intercommunal.
- Une invitation lui a été transmise pour une cérémonie qui se déroulera le lundi de Pâques à l'église de Saint Aybert en hommage au moine Aybert.

Tableau des permanences pour les élections

<b>HORAIRES 2<sup>ème</sup> TOUR LE DIMANCHE 29 MARS 2015</b>	<b>CONSEILLERS PRESENTS</b>
8H-10H	ERIC LUDOVIC YVES
10H-12H	REGINE MEHDI JOSE
12H-14H	LOIC JEAN-LUC ISABELLE
14H-16H	SYLVIE CAROLE CHRISTOPHE
16H-18H	REGINE JOSE JULIE
DEPOUILLEMENT	JOSE REGINE JULIE YVES LUDOVIC CAROLE SYLVIE

Président : Monsieur Dubrulle José  
Suppléante : Madame Hebbelynck Régine  
Secrétaire : Mademoiselle Lafon Julie  
Assesseurs : Monsieur Denis Eric  
Monsieur Laurent Yves

Madame Marechal Carole fait part

- qu'elle a reçu le devis pour les défilés du 8 mai et 11 novembre. Il a augmenté. Il faudra voir avec l'harmonie de Condé et revoir s'il y a possibilité de revoir le prix avec les sourissimos.
- Qu'une commission fêtes se déroulera le mardi 14 avril à 18h en mairie

Monsieur Denis Eric fait part que

- la subdivision de Saint Amand interviendra prochainement pour l'élagage des arbres le long des berges de l'Hogneau.
- Que le poteau électrique situé au grand bon dieu qui risquait de tomber a été enlevé.
- Qu'une intervention EDF se déroulera dans le cimetière pour mettre en place des élices pour éviter que les oiseaux se posent sur les files et abiment les tombes.

Madame Dubrulle Isabelle qu'une réunion avec la chambre des métiers et les jeunes de 16 à 25 ans se déroulera le 8 avril à la salle multifonction à 14h.

Monsieur LAURENT Yves demande si la passerelle va être remise en place. Monsieur le maire fait part qu'elle sera remise en place dans le cadre des travaux de l'Hogneau.

Mademoiselle Lafon Julie fait part que se déroulera de novembre à décembre le festival Pépite Forêt. Il sera intéressant que les enfants de l'école y participe. Le coût est de 3 € par enfant.